

## AVANCEMENT DE L'ENCADREMENT

En 2026, le compte n'est pas bon !

La quatrième année de l'accord relatif à la politique de rémunération de l'encadrement franchit **un nouveau cap**. En sus de la disparition des garanties collectives (grilles, échelons cadre, contrôle social, transparence...), **2026 proposera des enveloppes d'avancement significativement en-deçà des niveaux garantis par le précédent accord**, alors même que le résultat de l'EPIC devrait bondir de +200 M€.



### DES POSTES DE MOINS EN MOINS BIEN RÉMUNÉRÉS !

Comme nous l'avons démontré dans notre dernier tract, **la rémunération des postes d'encadrement ne cesse de décrocher par rapport à l'inflation depuis 10 ans**.

Ainsi, les postes de cadres et de maîtrises se sont dévalorisés de respectivement 6,1% et 7,9%. Seule la rémunération des postes de cadres sup s'est quasi-maintenue.

€ constants 2024		2014	2019	2024
SMIC Net		1 129 €	1 154 € (+2,3%)	1 170 € (+3,6%)
Rémunération mensuelle nette	Cadre sup.	8 089 €	7 906 € (-2,3%)	7 906 € (-2,3%)
	Cadre	4 300 €	4 226 € (-1,7%)	4 038 € (-6,1%)
	AM / Tech sup	3 463 €	3 305 € (-4,5%)	3 188 € (-7,9%)
	Opérateur	2 351 €	2 253 € (-4,2%)	2 240 € (-4,7%)

### DES AVANCEMENTS 2026 QUI NE CORRIGERONT RIEN...

Face à ce décrochage, **l'UGICT/CGT-RATP a porté dans la négociation une exigence de correction avec des enveloppes d'avancement, maîtrise et cadre, portées à 5% de la masse salariale**, soit quelque 50 M€ / an (pour une large part pris en charge par IdFM).

Las, toutes les OS ne partageaient pas la même ambition et la Direction a choisi au contraire de baisser drastiquement les enveloppes par rapport aux années précédentes :

**Cadre : +2,1% (-0,7 point par rapport à 2025)      Maîtrise : +1,8 % (-0,8 point par rapport à 2025)**



Pour les deux catégories, **les enveloppes se situent désormais 0,6 point en-deçà du précédent accord**, ce qui devrait amener les signataires de la PRE à se poser la question du maintien de leur accompagnement...

**LA DIRECTION A LES MOYENS ET DOIT FAIRE MIEUX !**